

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 19 CONCERNANT SCOR SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

SCOR

SCOR SE

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 26 AVRIL 2019

Nous vous invitons à être très attentifs à cette assemblée générale qui s'inscrit dans un contexte particulier et pour laquelle une participation physique peut permettre de faciliter votre bonne information sur les enjeux des résolutions présentées.

▪ RESOLUTION 5 : Politique de rémunération

Analyse

La politique de rémunération du Président directeur général présentée au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites et options au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

▪ RESOLUTION 16 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).

▪ RESOLUTION 19 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 19 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 16 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

GOUVERNANCE

1– Composition du conseil de SCOR SE

Le conseil d'administration de SCOR SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 75% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG d'intérêt, hors représentants au conseil des salariés (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										Dir.	Ad	Audit	Nom	Rem
	Denis Kessler	PDG	Dirigeant	100%	M	67	FR	17	2021	1	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Augustin de Romanet	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	4	2023	1	2		P	P
	Marguerite Bérard-Andrieu		Libre d'intérêts	100%	F	41	FR	4	2020	1	1	M		
	Fiona Derhan	Représentant des salariés	Non Libre d'intérêts	n/a	F	29	FR	0	2023	0	1			
	Vincent Foucart	Représentant des salariés	Non Libre d'intérêts	100%	M	40	FR	1	2020	0	1		M	M
	Malakoff Mederic Assurances	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	100%	-	-	-	10	2020	-	-			
	Claude Tendil	Durée du mandat	Non Libre d'intérêts	86%	M	73	FR	16	2021	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Fabrice Brégier		Libre d'intérêts	n/a	M	57	FR	0	2023	0	2			
	Vanessa Marquette		Libre d'intérêts	100%	F	47	BE	4	2020	0	1	M	M	M
	Bruno Pfister		Libre d'intérêts	100%	M	59	CH	3	2021	0	1	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc Raby		Libre d'intérêts	100%	M	60	FR	4	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Kory Sorenson		Libre d'intérêts	100%	F	49	UK	6	2023	0	6	P		
	Zhen Wang		Libre d'intérêts	80%	F	62	CN	1	2020	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Fields Wicker-Miurin		Libre d'intérêts	100%	F	60	UK	6	2023	0	3	M	M	M

2– Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de nomination.
- De la forme de société européenne (SE) résultent notamment des conséquences en matière de comptabilisation des votes aux assemblées générales (**les votes d'abstention n'étant pas comptabilisés comme des votes négatifs comme le prévoit le droit français, au risque de diluer les messages des actionnaires à l'attention de la société à l'occasion des votes à l'assemblée générale**).
- Une résolution externe ("résolution A"), déposée par CIAM vise à révoquer le Président Directeur Général de SCOR SE.

SCOR

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Eric PAGNIEZ